

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 19 MARS 2018

La séance est ouverte à 20h15 par Mme **Sophie Blanc-Hutmacher** Présidente du Conseil Communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 Conseillers et 4 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017.**

Il est accepté tel que présenté.

**La Présidente** donne lecture de la lettre de démission de M. Patrick Monod Conseiller avec effet immédiat.

Un deuxième courrier émane de l'Union des Communes Vaudoises en rapport à la publication d'un manuel d'introduction à la gestion financière communale. Des flyers sont à disposition.

Mme **Blanc-Hutmacher** ajoute un point 6 à l'ordre du jour à savoir une interpellation de la part de M. Jean-Claude Guillemain Conseiller.

Sans avis contraire, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

### **1. Assermentations**

**La Présidente** demande à Mme **Aurélien Zjoerjen** pour le GDSR et M. **Benoît Mazzilli** pour l'Entente de venir devant l'assemblée. Au terme de la lecture du serment auquel ils promettent, ils sont applaudis par le Conseil.

### **2. Préavis n° 24/18** relatif à la proposition de modification des statuts du " Groupement forestier des Agittes " et au relèvement du plafond d'endettement du GFA.

Avant le rapport de la commission, **la Présidente** propose une présentation du GFA au rétroprojecteur, commentée par MM. **Laurent Fivaz** et **Pierre-Antoine Coquoz** Gardes forestiers aux triages.

M. **L. Fivaz** explique le fonctionnement du groupement, sa politique et son organigramme.

Il détaille les locaux occupés sur les communes de Corbeyrier et Roche.

On peut voir la délimitation de chacun des 3 triages par vue aérienne.

M. **P.-A. Coquoz** explique les activités principales du GFA. La gestion du patrimoine forestier qui comprend les coupes, les tâches étatiques, la surveillance sanitaire, les martelages et l'aspect didactique auprès de personnes extérieures.

M. **L. Fivaz** reprend la parole en montrant le rôle de protection, la biodiversité que présente les forêts et la production de bois.

M. **P.-A. Coquoz** annonce que grâce à un prix décerné par l'association proQuercus avec le soutien de la Fondation Audemars Piguet, dès cet automne, des chênes entre 1.5 et 2 mètres de haut seront attribués à des aménagements hors forêt comme des places de villages.

Une offre sera prochainement soumise à tous les partenaires.

Suite à la présentation, M. **Jean-Claude Guillemain** demande aux gardes forestiers comment ils envisagent de remplacer les frênes suite aux différentes maladies qu'ils ont subies, comme les ormes ?

M. **L. Fivaz** lui répond qu'il s'agit d'une essence très présente dans la plaine du Rhône. Dans ce biotope, d'autres essences indigènes vont prendre leurs place naturellement, cela n'inquiète pas les spécialistes. Dans d'autres zones, des chênes seront favorisés dans la ligne du projet cité précédemment.

Sans autre question, le rapport de la commission est lu par M. **Olivier Delacrétaz** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

Sans intervention, le préavis n° 24/18 est accepté à l'unanimité.

Suite à cette décision, MM. Fivaz et Coquoz remercient l'assemblée et quittent la séance.

**3. Préavis n° 25/18** relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit " Les Evuex ".

Rapport de la commission lu par M. **Jean-Claude Guillemin** qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Rémy Roulet** Municipal complète en annonçant que la Municipalité a reçu la garantie de l'ECA pour sa participation aux frais à hauteur de 10 % sur les factures finales.

Sans intervention, le préavis n° 25/18 est accepté à l'unanimité.

**4. Préavis n° 26/18** relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL).

Mme **S. Blanc-Hutmacher** rappelle aux Conseillers qu'ils ont reçu un mail de sa part indiquant que la commission a décidé de ne pas rapporter. Elle passe toutefois la parole à M. **Thierry Blanc** Conseiller et Président de la commission pour qu'il motive cette décision.

Dans les grandes lignes, M. T. Blanc explique que la commission s'est réunie à de multiples reprises en l'espace de trois mois. Des séances ont eu lieu avec les commissions en charge des communes voisines. Lors de l'une d'elles, intercommunale en la présence des Syndics et Municipaux des cinq communes, les statuts ont été ratifiés à satisfaction de l'ensemble.

Pourtant, il apparaît que les statuts présentés avec le préavis ne correspondent pas aujourd'hui à ce qui avait été conjointement décidé. Les commissions n'en ont pas été averties.

Les commissions sont déçues par la tournure des événements et ne se sentent pas prises en considération. De plus, la transmission des documents aux commissions ou présentation aux Conseils ne s'est pas faite dans le calendrier comme décidé préalablement.

Au vu de ce qui précède, la commission propose de reporter la décision au prochain Conseil.

**La Présidente** explique au Conseil que vu qu'il s'agit d'une demande de ne pas rapporter, en commun accord avec la Municipalité, il n'y a pas besoin de voter le renvoi du préavis. Il l'est de toute façon à la séance suivante. Si toutefois des Conseillers ont des questions sur ce renvoi, ils sont invités à s'exprimer.

Pas d'intervention.

**5. Nominations à la commission consultative d'urbanisme et des constructions**

En remplacement de Mme I. Destraz, D. Capelli propose au nom du GDSR, **M. Jean-Claude Guillemin**. Sans autre proposition, il est nommé et applaudi par l'assemblée.

**6. Interpellation de M. Jean-Claude Guillemin**

**M. J.-C. Guillemin** énonce le sujet : la poste de Roche.

**La Présidente** demande l'appui d'au moins cinq membres du Conseil pour que le sujet puisse être développé.

L'interpellation est soutenue à la majorité.

**M. J.-C. Guillemin** donne donc lecture de sa demande.

En substance, il rappelle que la population a appris par voie de presse qu'un certain nombre d'offices de poste, dont celui de Roche, sont menacés de fermeture.

Des rumeurs ont affirmé que des dirigeants de La Poste auraient approchés la Municipalité pour trouver des solutions alternatives.

Un ancien collaborateur de La Poste aurait ensuite confirmé que la fermeture de la succursale de Roche aurait été négocié avec la Municipalité.

M. Guillemain constate le verrouillage de la communication entre Municipalité et Conseil et trouve désagréable d'apprendre ces nouvelles par personne interposée.

Le service public de La Poste étant vivement attaqué suite aux problèmes liés à Car Postal, la résistance aurait pu s'organiser si les événements avaient été connus.

Il aurait été négocié un service postal minimum dans un nouveau commerce situé dans les nouveaux immeubles de la SOCIR.

M. Guillemain trouve que la défense des intérêts de la population de Roche n'a pas été faite de manière satisfaisante par la Municipalité.

Il demande pourquoi cette dernière n'a pas défendu avec acharnement l'office en place ?

Pourquoi le Conseil communal a-t-il été maintenu à l'écart des démarches ?

Si toutefois il n'y aurait plus rien à négocier, M. Guillemain demande à la Municipalité d'exiger de La Poste une boîte aux lettres sécurisée au centre du village.

**S. Blanc-Hutmacher** indique à la Municipalité qu'elle a le choix entre répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance.

**M. Christophe Lanz** Syndic annonce que rien n'est décidé sur ce dossier. La Municipalité est toujours en négociations avec La Poste et une séance de travail est encore agendée le mois prochain.

Cette précision apportée, il sera répondu en détail et point par point à l'interpellation lors de la prochaine séance.

## 7. Communications de la Municipalité.

**M. Rémy Roulet** annonce qu'il a dernièrement eu une séance avec la DGMR au sujet de la RC 780. Le dossier est en bonne voie, toutes les oppositions levées, le préavis va prochainement être proposé.

A propos de l'espace livres, les gros travaux sont terminés, il reste les finitions. Dès ce mercredi, il sera ouvert au Collège des Salines, à l'arrière scène.

Ce samedi, les portes ouvertes aux Lizettes auront lieu dès 10h et non pas dès 9h comme stipulé dans le Roche Infos.

**M. C. Lanz** annonce que Mme Corinne Pilloud, secrétaire du Greffe communal a donné sa démission à la Municipalité pour trouver une place plus proche de chez elle.

Le poste a été de suite mis au concours. De nombreuses réponses sont parvenues, des auditions effectuées mais ne sont pas encore terminées.

Vu le délais restreint compte tenu du délai de congé et des vacances prises par Mme Pilloud, une solution d'urgence devait être trouvée.

Une secrétaire par intérim est donc engagée dès ce jour en la personne de Mme Elisabeth Jordan, habituée de ce type de missions dans plusieurs communes. Elle est également formatrice pour les secrétaires municipales.

Dès que la personne sera connue pour l'engagement définitif, le Conseil en sera informé.

## 8. Divers

**M. Florian Ecoffey** Conseiller relève que l'utilisation de la salle de gym de la Rotzérane par l'UAPE lors de la pause de midi et en fin de journée est remise en question par la Municipalité.

Il s'en étonne et demande des explications.

**M. Jean-Marc Chavannes** Municipal répond qu'il s'agissait d'une décision temporaire dans l'attente de négociations avec l'ARASAPE. Cela avait été indiqué à l'époque au Conseil.

Depuis le mois de décembre dernier, l'UAPE peut utiliser la salle de gym à sa convenance.

La réponse de M. Chavannes ne satisfait pas M. Ecoffey par manque de précisions sur le futur.

**La Présidente** indique à M. Ecoffey qu'il peut toujours faire une interpellation pour avoir une réponse écrite.

**Mme S. Blanc-Hutmacher** rappelle à l'assemblée qu'une séance de Conseil est agendée le 2 mai prochain mais qu'elle reste encore à être confirmée.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

La Présidente

La secrétaire

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for the President, and the one on the right is for the Secretary. In the center, overlapping both signatures, is a blue circular official seal. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'CANTON DE VEUVE' at the top and 'Conseil Communal de Roche' at the bottom.